

#1

2020 VOTRE GAZETTE NATURA 2000



Natura 2000 & la Communauté de communes de l'Estuaire
Bulletin d'information N°1 - décembre 2020

- ▶ en Bref
- ▲ l'Année 2021
- ◀ zoom sur la Cistude
- ▲ en Action



Une énergie commune

L'année 2020 en bref

le retour sur une année mouvementée

2020 a été signe de changement. Gauthier Watelle qui occupait la place de chargé de mission Natura 2000 depuis quelques années, a quitté la Communauté de communes de l'Estuaire. Son remplacement est assuré par Clément PIGNON, le nouveau chargé de mission Natura 2000 qui consacre aussi une partie de son temps sur des missions de technicien rivière.

de la Loutre (*Lutra lutra*, Linnaeus, 1758) et du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*, Linnaeus, 1760) présents sur le bassin versant de la Livenne. La Fête de la Nature a eu lieu les 10 & 11 octobre dernier durant laquelle un stand a été dédié au service environnement de la CCE. Ce fut l'occasion de mettre en avant le patrimoine naturel du territoire et de faire un rappel sur le fonctionnement d'une zone Natura2000.

A l'automne, la Communauté de communes de l'Estuaire a conforté son engagement au sein du réseau Natura 2000 en signant une Charte sur la gestion des cours d'eau qui traversent le site Natura 2000 des Landes de Montendre. Une gestion des milieux aquatiques mise en avant car elle prend en compte la préservation des habitats naturels

L'hiver 2020 devrait permettre de déployer un dispositif de préservation des retournements de prairies en zone Natura 2000. Ce dispositif de prévention, appliqué depuis 2019 sur la Commune de Saint Androny, sera proposé aux communes confrontées à la problématique du retournement de prairies en zone Natura 2000.

l'année 2021 en approche

Le Comité de Pilotage (ou COPIL) Natura 2000, présidé cette année par Lydia HERAUD a été sollicité le 24 Novembre prochain sur la commune de Braud et Saint Louis.

Différents points ont été abordés :

- Bilan de l'animation 2020 et perspectives 2021 ;
- Un point sur la procédure de validation concernant l'extension de la zone Natura 2000 ;
- Un point sur l'outil d'évaluation

d'incidences en zone Natura 2000 ;

L'avis du COPIL a été sollicité pour la validation des points suivant :

- La validation de l'animation 2021-23 par la Communauté de communes de l'Estuaire ;
- Le développement de la stratégie de prévention des retournements de prairies ;
- Le volet suivi scientifique / naturaliste : campagne de prospection sur la Cistude d'Europe.

Edito

La zone NATURA 2000, n'est pas une zone mise sous cloche, mais un territoire où l'on réfléchit ensemble à lier les enjeux des activités humaines avec la préservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique.

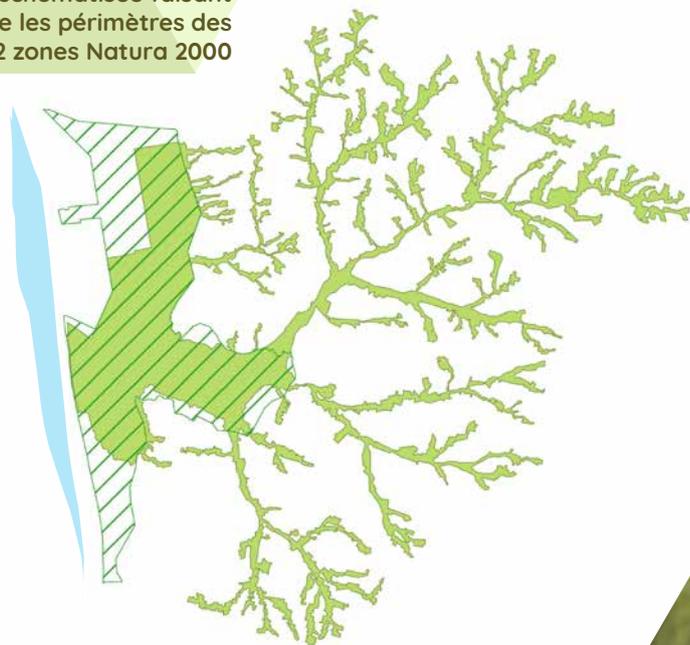
La CCE dans ses projets de développement d'activités économiques et touristiques, a toujours le souci de cet équilibre indispensable au maintien d'un environnement naturel sauvegardé et d'un cadre de vie de qualité.

La nature qui nous entoure et dont nous avons la chance de bénéficier est notre bien commun, il appartient à chacun d'en prendre soin, c'est le sens de la démarche NATURA 2000 que nous portons avec attention et enthousiasme !

Lydia HERAUD

Présidente de la Communauté de Communes de l'Estuaire,
Présidente du Comité de Pilotage Natura 2000.

Carte schématisée faisant paraître les périmètres des 2 zones Natura 2000



FR 7212014
Zone Natura 2000
Marais du Blayais
Directive Oiseaux

FR 7200684
Zone Natura 2000
Marais de Braud et
St-Louis et St-Ciers sur
Gironde
Directive Habitats

ZOOM sur une espèce : la Cistude d'Europe

La Cistude d'Europe, *Emys orbicularis* est l'une des deux espèces de tortues aquatiques que l'on peut trouver en France. La tortue fait partie du groupe des reptiles, qui adorent se mettre sous les rayons du soleil pour en capter la chaleur. On retrouve l'espèce sur la partie Nord de la Méditerranée jusqu'en Russie. En France, elle est présente seulement sur la moitié sud du territoire.

Comment la reconnaître ?

La Cistude peut atteindre les 25cm avec une couleur sombre et s'identifie surtout aux ponctuations d'un jaune vif quelle possède sur les pattes et le cou. Ses yeux possèdent un iris jaune-orangé. Une vraie beauté notre starlette du jour !

Il faut savoir que notre territoire abrite une seconde espèce de tortue qui est similaire à notre Cistude. Il s'agit de la Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*). La tortue de Floride, comme son nom l'indique est originaire l'Est des Etats Unis. Certains individus ont été achetés en animalerie pour être relâchés par la suite en pleine nature ... On reconnaît facilement la tortue de Floride qui possède une rayure rouge sur la tempe (au niveau de sa tête).

Les habitats de prédilection de notre Cistude sont les zones humides comme les marais, les étangs. On retrouve aussi des populations en cours d'eau, ou bien même parfois dans les fossés !

Son mode de vie : dans notre région l'espèce est visible du mois de mars à octobre. Un peu frileuse, elle hiberne le reste de l'année pour se mettre à l'abri des fraîcheurs hivernales qui pourraient lui être fatale. L'accouplement a lieu principalement à partir de mars, la femelle pond alors 4 à 10 œufs au maximum qui éclosent durant l'été (période de ponte de mai à juillet). A table notre cistude n'est pas très difficile ... Elle se nourrit d'insectes aquatiques, de larves, de charognes mais aussi de plantes...

Pourquoi s'intéresser à cette espèce ?

L'espèce est malheureusement inscrite en catégorie QUASI MENACEE sur la liste rouge de l'UICN des reptiles européens. Les Cistudes se font de plus en plus rares sur le territoire ! Il est donc grand temps de s'y intéresser ! Parmi les menaces qui pèsent sur l'espèce on note : La disparition de ses habitats, les zones humides / La dégradation de la qualité des eaux, pollutions diverses / L'introduction accidentelle de la Tortue de Floride qui concurrence notre Cistude locale.

On compte sur vous !

Vous pensez avoir déjà vu l'espèce ?

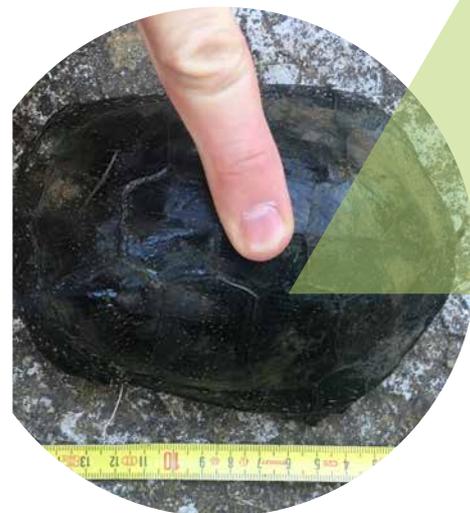
N'hésitez pas à nous le signaler !

Pour partager vos observations naturalistes, direction le site internet de la CCE - www.cc-estuaire.fr -

ou contacter :

clement.pignon@cc-estuaire.fr / 07 78 47 66 37

ATTENTION ! En France, il est interdit de manipuler les reptiles et amphibiens sans autorisation préalable (Arrêté du 19 Novembre 2007) Pourquoi cela ? C'est tout simplement pour préserver les individus restants qui sont fragiles. Leur manipulation, si elle doit avoir lieu, doit être laissée à un professionnel formé et autorisé ! Mais c'est aussi pour éviter de propager des maladies de peau qui peuvent être mortelles pour les espèces en question (ex : chytridiomycose chez les amphibiens).



Natura 2000 en action :

Natura 2000 c'est quoi ? Le premier réseau de sites naturels qui recouvre plus de 18% du territoire terrestre européen qui en France s'appuie sur la voie de la concertation et du volontariat. L'application du dispositif Natura 2000 a 2 vocations : Ne pas dégrader l'état actuel de la biodiversité en analysant les impacts potentiels d'un certain nombre de projets via l'évaluation d'incidences / Améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité sur site via des outils de restauration/gestion des milieux naturels (charte, contrats, MAEC).

Natura 2000 et vous !

Vous êtes propriétaire, agriculteur ou ayant droits ? Natura 2000 vous propose :

- **La Charte Natura 2000 :** Vous avez déjà des pratiques exemplaires ! La charte est

une reconnaissance de l'Etat pour votre savoir-faire permettant une exonération foncière sur les parcelles engagées.

- **Le contrat Natura 2000 :** Un coup de pouce financier pour restaurer un habitat naturel ! Vous prenez un engagement en faveur de l'environnement. En contrepartie l'Europe et l'Etat subventionnent certains de vos travaux : fauche avec exportation / restauration des prairies ou roselières / achat de matériel pour la mise en place d'un pâturage / gestion des mares ou plans d'eau /...
- **Les MAEC, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques :** Vous êtes agriculteur, les MAEC vous permettent de recevoir une subvention si vous adoptez des pratiques respectueuses, sur vos prairies par exemple : réduction ou absence de fertilisation, reconversion des parcelles cultivées en prairies, ...

Zoom sur l'évaluation d'incidence :

Article L 414-4 du code de l'environnement : « tout projet, lorsqu'il est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000, doit faire l'objet d'une évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation du site »

Quelques exemples de projets soumis à l'évaluation d'incidences : retournement d'une prairie / divers projets d'urbanisme / festivités ou manifestations locales /...

1 - Pour savoir si mon projet/activité est soumis à une évaluation d'incidences, je me réfère aux arrêtés préfectoraux et /ou je peux contacter les services de l'Etat DREAL ou DDTM ou le chargé de mission Natura 2000 de la CCE.

2 - J'élabore mon dossier d'évaluation d'incidences.

3 - Je transmets ma demande à l'administration.

Pour faire cette démarche direction le site web de la DREAL Nouvelle Aquitaine :

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/guides-et-formulaires-pour-la-realisation-d-a1782.html>

CONTACT

Des questions ?

N'hésitez à contacter votre chargé de mission Natura2000 qui pourra vous accompagner dans votre réflexion.

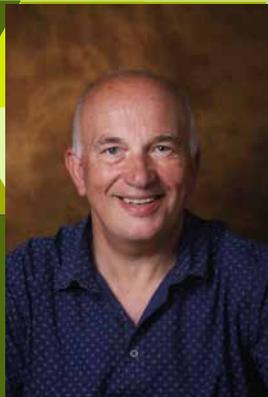
Communauté de communes de l'Estuaire

38, avenue de la République - 33820 Braud et Saint Louis

Clément PIGNON

clement.pignon@cc-estuaire.fr

07.78.47.66.37 ou 05.57.42.61.99



Philippe LABRIEUX

Vice-Président en charge de l'Eau-Environnement
Maire de Val de Livenne